

Quelle procédure d'admission choisir ?					
Nationalité	Diplôme/Situation Candidat titulaire ou en préparation	Inscription en	Age	Procédure à suivre	Période ou Date limite de dépôt candidature
Française ou d'un pays de l'Union Européenne ou d'un pays de l'Espace Economique Européen	* du baccalauréat ou équivalent (DAEU)	Licence 1	- de 26 ans	Parcoursup	du 22 janvier au 14 mars 2019
	* d'un diplôme de l'enseignement supérieur <u>sans lien</u> avec l'architecture			Parcoursup + DPE Dispense partielle d'études	le 3 avril 2019
	* d'un diplôme de l'enseignement supérieur <u>en lien</u> avec l'architecture Bac +2 (BTS, DUT)			Procédure spécifique CVAE	le 3 avril 2019
	* d'un diplôme de l'enseignement supérieur <u>en lien</u> avec l'architecture Bac +3 + 4	Licence 1 ou Cours de licence	Indifférent	Dossier de validation des études	le 3 avril 2019
Autres pays	* du baccalauréat ou diplôme équivalent, en France ou dans un lycée français à l'étranger	Licence 1	- de 26 ans	Parcoursup	du 22 janvier au 14 mars 2019
	* d'un bac étranger ou d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger		+ de 26 ans	Procédure spécifique CVAE	le 3 avril 2019
			Indifférent	DAP jaune - Demande d'Admission préalable	le 1er février 2019
	* d'un diplôme de l'enseignement supérieur français en lien avec l'architecture (BTS, DUT,,)	Indifférent	Dossier de validation des études	le 3 avril 2019	
	* d'un diplôme étranger de l'enseignement supérieur en architecture	Cours de cycle	Indifférent	DAP jaune - Demande d'Admission préalable	le 1er février 2019
Indifférent	Etudiant dans une autre ENSA en France, ESA (Ecole Spéciale d'Architecture),	Selon la situation	Indifférent	Demande de transfert	le 3 avril 2019
	Ecoles européennes d'architecture	Selon la situation	Indifférent	Dossier de validation des études	le 3 avril 2019